Procès-verbal
Assemblée Générale Extraordinaire
du 03 Juin 2023
À LES SORINIERES

La vérification des pouvoirs placée sous la responsabilité de Monsieur Dominique BOUDEAU donne à 9h30, 24 747 sur les 26 123 voix possibles. Le quorum étant de 17 416 voix, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer valablement. La séance est ouverte.

Ouverture par Monsieur Franck JOUNIER – Président du Comité Départemental

Franck JOUNIER souhaite la bienvenue à tous les représentants des clubs et aux institutionnels présents. Il demande qu'une minute de silence soit respectée en mémoire de tous les acteurs du basket décédés dans la saison sportive.

Présentation des modifications statutaires pour approbation par Pascal DUPÉ, Secrétaire Général du Comité

Pascal DUPÉ présente les modifications statutaires. Il est précisé à l'ensemble des groupements sportifs que ces nouveaux statuts leurs ont été adressés préalablement à l'Assemblée Générale et dans les délais prévus par les statuts actuels. Les modifications statutaires sont annexées au présent procès-verbal.

La résolution suivante est soumise à l'Assemblée : *« L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts qui lui ont été soumis, approuve la modification des statuts du Comité Départemental dans toutes ses dispositions ».*

Aucune question n'est posée.

Le Secrétaire Général, Pascal DUPÉ, soumet à l'approbation la résolution qui est approuvée à l'unanimité des groupements sportifs présents.

Le Secrétaire Général du Comité,

Pascal DUPÉ

Le Président du Comité,

Franck JOUNIER